



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique
CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INED – INRETS - INRP

Comité Régional d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
vendredi 10 avril 2015 – Mise en place du 1^{er} CRHSCT après les élections
professionnelles du 4 décembre 2014

1-Désignation du secrétaire de CRHSCT

Secrétaire du CRHSCT : Françoise Hennion – SNTRS-CGT

Secrétaire Adjoint : Frédéric Boutet - SNTRS-CGT

Approbation à l'unanimité

2-Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre

Vote à l'unanimité

3- Composition des membres de l'intersyndicale du CRHSCT – Décision du 20 janvier 2015 - DEC150244DR17

SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

SNPREES-FO : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

SNTRS-CGT : demande à la Présidente de bien vouloir afficher et transmettre aux D.U et aux Assistants de prévention, la liste des membres du CHRHSCT pour affichage dans leur unité. Il persiste un point qui n'est toujours pas réglé, en effet, les personnels de la délégation régionale n'accèdent pas via l'extranet aux différents PV et Comptes rendus des derniers CRHSCT de la DR17. D'autres délégations affichent directement sur le site, la composition des membres et les missions du CRHSCT ainsi que les comptes rendus.

La Présidente répond que cet affichage est prévu et va être effectué dans les jours qui viennent, le CRHSCT étant nommé depuis peu. Elle précise que les comptes rendus n'ont pas à être rendus publics directement par la Délégation, mais sont envoyés aux Directeurs d'Unités.

Sud Recherche qui avait le secrétariat les fois précédentes, signifie à la Présidente que tous les PV et CR n'ont JAMAIS été signés. Ce n'est réglementaire.

4- Missions du CRHSCT

Il s'agit d'une instance de consultation ayant pour objet de **promouvoir l'hygiène et la sécurité** :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents dans leur travail ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail ;
- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Les missions des CRHSCT sont explicitées dans le décret du 28 mai 1982 modifié :

- analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents ;
- suggestion de mesures permettant d'améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et d'assurer l'instruction des agents dans le domaine de la sécurité ;
- participation à la préparation des actions de formation en hygiène et sécurité ;
- visite des services relevant du champ de compétence du comité ;

- enquête à la suite d'accident ou de maladie professionnelle ;
- lecture des observations consignées sur les registres de santé et sécurité au travail ;
- avis sur le rapport annuel présentant le bilan de la situation en H&S des unités relevant du champ de compétence du comité, et des actions réalisées ;
- avis sur le programme annuel de prévention des risques ;
- examen du rapport annuel du médecin de prévention.

Le CRHSCT est consulté sur :

- les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- les projets importants introduisant de nouvelles technologies ;
- l'aménagement des postes de travail ;
- les documents établis dans le cadre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- la teneur de tous documents se rattachant à sa mission (règlements, consignes, ...).

Frédéric CLAUDE, le nouvel IRHS du CNRS – DR 17 présente le calendrier de visite de laboratoires par les Inspecteurs du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche. Les visites sont effectuées dans ces laboratoires propres lors de tous les renouvellements de contrats.

SNTRS-CGT : le CRHSCT est-il informé des conclusions de ces visites ?

La Présidente : oui, et il peut en faire un retour aux collègues de l'Unité. En cas d'urgence, il peut y avoir des préconisations, c'est-à-dire des lettres de mesures immédiates.

Une discussion intersyndicale s'engage sur l'organisation des visites de CRHSCT précisément : l'objet, le secteur géographique, la date, la taille et la composition de la délégation, les réunions de préparation, de restitution, de validation afin d'aboutir à une validation –votation en séance de CRHSCT. En effet, les comptes rendus des 3 visites effectuées par des comités issus du CRHSCT en 2014 ne sont toujours pas validés, après des désaccords sur les corrections à apporter aux projets de comptes rendus rédigés par les membres représentants du personnel dans les comités.

Autre point : l'intersyndicale demande à ce que, malgré la circulaire nationale interdisant le remboursement des frais de mission aux suppléants lors des réunions de CRHSCT, ceci ne soit pas appliqué pour la DR17.

La Présidente répond qu'elle ne peut pas contrevenir à une circulaire nationale.

Incident : Comme suite à la discussion, la Présidente réalise que le secrétaire et le secrétaire-adjoint mis en place lors de la réunion sont suppléants. Elle revient sur leur élection et l'invalidé. La Présidente fait valoir qu'un suppléant n'étant pas convoqué (sauf en cas d'absence du titulaire), il/elle ne peut pas être secrétaire du CRHSCT – idem pour l'adjoint.

Dans cette situation, un représentant de FO, titulaire au CRHSCT, se présente et est validé comme secrétaire jusqu'au prochain CRHSCT. Il n'y a pas de secrétaire adjoint. Vote à l'unanimité.

[Le SNTRS-CGT a fait le choix de faire passer suppléants les deux titulaires rennais car les frais de mission ne sont plus remboursés par la direction du CNRS. Les deux autres membres, respectivement brestois et nantais, sont donc maintenant titulaires. Notre stratégie a été celle – ci car nous avons pris comme exemple le CCHSCT où un suppléant a été nommé comme Secrétaire-Adjoint. La représentante du CNRS n'a pas validé ce vote. La politique d'austérité du CNRS concernant les représentations syndicales nous a incités à utiliser cette manœuvre au sein des instances paritaires afin que les titulaires et les suppléants obtiennent les meilleures garanties pour les agents de la DR17.]

Dans la suite de la réunion, trois avis, qui ont été mis au point lors de la réunion préparatoire des représentants du personnel le matin, sont lus au CRHSCT :

Avis n°1

Le CRHSCT s'inquiète de la gestion des déchets au sein des unités de la DR17 (radioactifs, biologiques, chimiques).

Il demande que ce point soit inclus dans le Programme d'Actions et de Prévention (2014-2015).

Avis n°2

Concernant la gestion des déchets, un point prioritaire à traiter est la gestion des déchets radioactifs de Roscoff qui comporte des risques graves pour les personnels.

Avis n°3

Le CRHSCT de la DR17 préconise la fermeture du bâtiment KerJeffic sur le site de Roscoff en raison de sa dangerosité pour le public, à l'intérieur et au proche voisinage du bâtiment.

La Présidente répond que ces points seront examinés, et pour le dernier, font déjà l'objet d'études.

Les points qui n'ont pas été discutés et reportés au prochain CRHSCT du 18 juin 2015 sont :

Santé et sécurité au travail

3.1 Analyse des registres santé et sécurité au travail : événements significatifs

3.2 Accidents du travail : laboratoire ETHOS –UMR6552

3.3 Programme annuel de prévention et actions de prévention

5-Questions diverses :

Suite des visites de laboratoire : CERMA : fusion/absorption : fusion d'une équipe d'accueil « Ecole d'Architecture » avec un labo du CNRS ; proposition pour le 1^{er} juin 2015, la DR s'occupe de discuter avec la Direction du labo pour déterminer la date optimale.

– UMR6538 : dysfonctionnements graves (à déterminer)

6- Agenda du CRHSCT :

- 6 mai 2015 : matin 11h-12h : réunion de préparation de la visite du CERMA ; après-midi 13h30 : réunion de finalisation des comités de visite de la FR2424 – MOYEN DR17 et IPR
- 18 mai 2015 : formation nationale du Secrétaire du CRHSCT à Paris (concerne aussi le secrétaire-adjoint)
- 22-24 juin 2015 : inspection santé et sécurité au travail – visite de Roscoff – DR17 – UMR6205.
- 18 juin 2015 : CRHSCT n°2